



**Critères académiques spécifiques applicables pour les étudiants
désirant être admis en Master en Architecture à la Faculté
d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons
Année académique 2023-2024**

Maitrise de la langue française.

L'**accès aux Masters en Architecture** organisés par la Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons est exclusivement réservé aux étudiants pouvant attester d'une **maîtrise suffisante de la langue française.**

Si le candidat n'est pas titulaire :

- D'un Baccalauréat obtenu dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

OU

- D'un diplôme étranger sanctionnant un cycle d'études supérieures suivies dans un établissement dont la langue d'enseignement est le français (annexe au diplôme reprenant la langue de l'enseignement ou attestation de l'établissement).

Alors le dossier devra impérativement comprendre une attestation délivrée par un organisme officiel et certifiant que le niveau de français du candidat est au minimum le niveau C1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues (CECRL). **Cette attestation doit être obtenue pour le dépôt de la candidature et dater de moins de 3 ans.** Les preuves d'inscription au test ne seront pas acceptées.

Les **tests suivants** sont **acceptés et considérés comme équivalents** :

- Test de connaissance du français (TCF) : <http://www.ciep.fr/tcf>
- Test d'évaluation de français (TEF) : <http://www.francais.cci-paris-idf.fr/tests/>
- Diplôme approfondi de langue française (DALF C1 ou C2) : <http://www.ciep.fr/dalf>

Le candidat devra fournir ses résultats pour les parties suivantes : compréhension orale, compréhension écrite, production orale et production écrite.

Le dossier reprendra l'attestation confirmant le niveau minimum requis.

Les dossiers qui ne reprennent pas un des documents requis seront refusés.

Portfolio

Le candidat au Master en Architecture doit fournir un book au format numérique PDF reprenant ses projets et dessins architecturaux (implantation, coupes, élévation, plans, dessins technique).

FAQ :

Avez-vous besoin d'une équivalence ?

Uniquement si votre dossier est accepté au bloc 1 du Bachelier

[Bienvenue - ::: - Administration Générale de l'Enseignement - Fédération Wallonie-Bruxelles \(cfwb.be\)](http://www.cfwb.be)

Pouvez-vous prétendre à une admission au-delà du bloc 1 du bachelier ?

De manière générale, si vous n'avez pas suivi de cours de composition architecturale (projet), votre demande ne pourra pas être acceptée au-delà du bloc 1 du bachelier.

Un cursus type « Génie Civil » peut-il être valorisable à la FA+U ?

Non car il ne contient pas de cours de composition architecturale. Une admission n'est donc possible qu'au bloc 1 du bachelier

Devez-vous introduire une demande d'admission en Bachelier ou en Master ?

Vous devez introduire une demande dans le cycle qui semble vous correspondre. Votre dossier sera analysé par le jury du cycle correspondant dans un premier temps. Si vous postulez en Master et que le Jury de Master estime qu'il ne peut pas vous accepter, votre dossier sera analysé par le Jury de Bachelier.

En aucun cas nous ne pouvons vous garantir l'admission dans l'année pour laquelle vous avez postulé (peu importe le cursus suivi), cependant, voici quelques précisions :

- Un étudiant qui n'a pas encore obtenu de licence en architecture ne pourra pas être accepté en Master
- Un étudiant ayant suivi des études de construction, bâtiment, aménagement du territoire, génie civil, ingénieur, urbanisme etc. sera admis au premier bloc du bachelier sous réserve des conditions générales d'admission de l'université

Qui fait quoi entre le Service Admissions et la Faculté ?

Le Service Admission reçoit votre dossier et vérifie qu'il est bien complet au niveau administratif, que tous les documents demandés soient bien présents et que les conditions d'admission soient satisfaites. Dans ce cas, le dossier nous est transféré au sein de la faculté qui décide dans quelle année admettre l'étudiant. Le rôle de la faculté s'arrête là pour votre demande d'admission.

Le reste de la procédure est pris en charge par le Service Admissions.

N'hésitez pas à nous contacter à la FA+U avant votre arrivée pour que nous puissions vous accueillir au mieux !

Encore une question ?

Contactez amelie.zumbo@umons.ac.be